

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

AMENDEMENT

N ° AS1135

présenté par
M. Panifous, rapporteur

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« le cas échéant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.